

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 08 JANVIER 2015

DATE D'AFFICHAGE

08 JANVIER 2015

L'an deux mil quinze

Le treize janvier à 20 heures 30

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique

sous la présidence de

Monsieur de CHABANNES Jacques, Maire

Etaient présents :

M. de CHABANNES. Mme LESME. M. BOUCHET.

Mme DUPERROUX. M. MACHURET. Mme BOUILLET. M. BRUNIAU. M. EGAL. Mme SAVEY. M. FERBOS. Mme AUBIN. M. GANTHER. Mme MINARD de CHABANNES. Mme PERICHON. Mme MERLE.

M. VALERO. M. BOUTONNAT. Mme CHERVIN. Mme DESMARD.

Mme FERREIRA.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE: 23

PRESENTS: 20

VOTANTS:

22

Formant la majorité des membres en exercice. Excusés : M. TALABARD, M. FUMOUX.

Absent : M. HUSSON.

Madame FERREIRA Julie a été élue Secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Lapalisse - lors de l'ouverture de la micro crèche et du Relais d'Assistants Maternels - avait signé avec la CAF un contrat afin de percevoir la Prestation de Service Enfance Jeunesse (P.S.E.J).

Ce contrat est arrivé à terme au 31/12/2013. Il convient de le renouveler avec effet au 01/01/2014.

OBJET:
Contrat Enfance
Jeunesse avec la
CAF -

Renouvellement -

En contre partie, la commune de Lapalisse s'engage à appliquer les barèmes tarifaires de la CAF qui sont dégressifs en fonction des ressources et de la composition des familles.

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la CAF un nouveau contrat Enfance Jeunesse pour une nouvelle période de 4 ans avec effet au 01/01/2014.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, Jacques de CHABANNES, Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire Transmis en Sous-Préfecture de VICHY, le

Publié ou Notifié

le:

Accusé de réception de la télétransmission

le:

